



Procès- verbal du conseil municipal
De la commune de Monthoiron
Séance du 28 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit septembre à 11 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés en séance ordinaire en salle du Conseil Municipal de Monthoiron, sous la présidence de Monsieur AZILE Patrice, Maire.

Présents : M AZILE Patrice, M BOIGNET David, Mme GAUFFREAU Corinne, M BOCQUIER Christophe, Mme ROHTE Marie-France, M MIREBEAU Thierry, Mme LEDREAU Gwenaëlle, M GOYAUD Romain, M PRINGUET Cyriack

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

TRANCHANT Camille Pouvoir à BOIGNET David

Absents : Mme SCHOLTZ Carole, M GONZALES Nicolas

Nombre de membres en exercice : 13 - Nombre de membres présents : 10

Nombre de votes : 11

La séance s'ouvre, Mme TOULAT Julie, a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 28 Septembre 2024

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION N°2024-0027 : DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV POUR LE CITY STADE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'installation d'un City Stade est éligible à la subvention ACTIV 3 du département.

Le plan de financement, conforme à la règle de financement des projets communaux dans la limite supérieure de 80% de subventions est donc le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Installation d'un city stade	68 403.00€	Subvention ANS	48 828.00€	47.63%
		ACTIV 3	19 000.00€	18.53%
Plateforme pour city stade et terrain de basket	34 118.07€	Autofinancement	34 693.07€	33.84%
TOTAL GENERAL HT	102 521.07€		102 521.07€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander une subvention de 19 000.00€ auprès du Département afin de financer les travaux détaillés dans la présente délibération.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	11	0	0

DÉLIBÉRATION N°2024-0028 : AVENANT DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA COMMUNE DE MONTHOIRON ET L'EPFNA

L'EPFNA a acquis le foncier cadastré AL n°52 et 53 le 18 novembre 2021 dans le cadre de la convention opérationnelle n°86-21-030 pour la redynamisation du centre-bourg entre la commune de Monthoiron, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et l'EPFNA le 2 juin 2021.

Dans le cadre de son projet, la commune doit réaliser des travaux dans les bâtiments. Il est donc proposé de mettre en place un démembrement de propriété. La commune acquière l'usufruit du foncier pour un montant de 10 000 € TTC (TVA nulle), et l'EPFNA conserve la nue-propriété. A noter que ce démembrement de propriété est temporaire, la commune devra racheter la nue-propriété au plus tard à l'échéance de la convention soit avant le 18 novembre 2026.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE** ce démembrement.
- **APPROUVE** l'acquisition de l'usufruit par la commune de Monthoiron.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte d'acquisition.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	11	0	0

QUESTION DIVERSES : aucune

La séance est levée à 11h50

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

-remarque de l'assemblée prises en compte pour l'approbation du P-V

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Au regard des éventuelles remarques prise en compte et formulées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2024 est approuvé et arrêté à l'occasion de la séance du conseil municipal du 29 Octobre 2024

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

